



Réunion publique d'informations

Jeudi 07 avril 2022



MISE EN PLACE DU PORTAIL FAMILLES

- ✓ **Restauration scolaire**
- ✓ **ALSH** Accueil de Loisirs Sans Hébergement (3-12 ans)
(vacances scolaires et mercredis)
- ✓ **Garderie périscolaire** (3-12 ans)



Des démarches simplifiées

- A partir du **lundi 11 avril prochain**, l'inscription aux services périscolaires (cantine, garderie et accueil de loisirs) se fera **en ligne**.
1^{ère} période concernée : du 2 mai 2022 au 7 juillet 2022.

Réservation :

- À partir du « portail familles »

Identifiant et mot de passe :

- Vous trouverez votre mot de passe et identifiant de connexion sur le courrier qui vous sera adressé par mail, Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez contacter la Mairie.

Des démarches simplifiées

Accès internet : Les familles ne disposant pas d'un accès internet pourront effectuer les inscriptions/désinscriptions ainsi que les règlements en ligne, à la Mairie.

Heures d'ouverture de la Mairie

Du lundi au Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00

Le Samedi de 09 h 00 à 12 h00

Portail Prépaiement :

Les familles devront créditer leur compte à l'avance sur le portail famille afin de pouvoir procéder aux réservations des activités.

Celles-ci pourront également alimenter le porte-monnaie par des versements en espèces, chèques ou CESU à la Mairie

Restauration scolaire

LUNDI/MARDI/ MERCREDI /JEUDI/VENDREDI

Inscription obligatoire :

- **2 jours max.** avant l'accueil de l'enfant (hors samedi-dimanche). Possibilité de s'inscrire sur une période glissante de 60 jours.
 - Exemple : Au plus tard Le lundi pour le lundi suivant / le mardi pour le mardi suivant

Absence :

- Dans le cas d'une absence pour maladie (présentation d'un certificat médical) ou évènement exceptionnel , le repas ne sera pas facturé.
- **Tickets du restaurant scolaire non-utilisés : Vous pouvez rapporter vos tickets excédentaires à la mairie jusqu'au 20 mai inclus. Ceux-ci seront recredités sur le compte de votre portail famille. Après cette date, aucun ticket ne sera repris ou recredités sur votre compte. Ils seront définitivement perdus.**

Garderie périscolaire (matin et soir)

L'inscription est obligatoire.

HORAIRE D'OUVERTURE		
	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	7h15 à 8h45	15H45 à 19H00
Mercredi	7H15 à 8H45	

- **Les inscriptions :**
2 jours max. avant l'accueil de l'enfant (hors samedi-dimanche). Possibilité de s'inscrire sur une période glissante de 60 jours (Ex : Au plus tard, le lundi pour le lundi suivant ...)
- **Vous avez inscrit votre enfant et il est absent :**
Si pas de certificat médical fourni au plus tard dans la semaine suivante, toute inscription est due.
- **Vous n'avez pas inscrit votre enfant et il est présent :**
 - * Garderie matin **OU** soir : Tarif majoré à 4 €
 - * Garderie matin **ET** soir : Tarif majoré à 6 €

Accueil de loisirs: le mercredi

HORAIRES D'OUVERTURE

ACCUEIL MATIN	MATIN	APRES-MIDI	JOURNEE	
7h15/9H30	9H30/12H00	13H30/18H30	9H00/18H30	

L'inscription est obligatoire.

1 semaine max. avant l'accueil de l'enfant. Possibilité de s'inscrire sur une période glissante de 60 jours (Ex : le mercredi pour le mercredi suivant...).

Seules les absences justifiées, par un certificat médical fourni au plus tard dans la semaine qui suit l'absence de l'enfant, seront prises en compte.

En cas de présence SANS inscription préalable, le tarif sera majoré comme suit :

- * Journée avec repas : Tarif de 12.60 € à 13.20 € : + Majoration de 6 €
- * 1/2 journée sans repas : Tarif de 7.25 € à 7.35 € : + Majoration de 3 €
- * 1/2 journée avec repas : Tarif de 10.50 € à 10.60 € : + Majoration de 5 €

Pour les enfants extérieurs à la commune : Tarif habituel + majorations identiques si l'enfant n'a pas été inscrit au préalable.

ALSH

Vacances scolaires

Calendrier d'ouverture du centre de loisirs

- **Vacances d'été: 08 juillet au 31 Juillet**
22 Août au 31 août
- **Vacances d'automne: 24 octobre – 06 novembre**
- **Vacances de Noël: 19 décembre – 1^{er} janvier**

ALSH

Vacances scolaires

- **Les vacances** : inscription obligatoire en journée complète uniquement (les périodes d'inscriptions vous seront communiquées via le portail familles et sur le programme des activités, environ 3 semaines avant).
- **Demandes d'inscriptions sur liste d'attente** : elles seront prises en compte dans la limite des places disponibles restantes.
- **Annulation/Absence** :

48 heures avant l'accueil de l'enfant pour les annulations et sur présentation d'un certificat médical pour absence justifiée .

Si l'enfant est absent alors qu'il y a une inscription, la journée est due.

En cas de présence SANS inscription préalable (journée seulement), le tarif suivant sera appliqué :

* Journée avec repas : 12.60 € + 6 €

* Enfants extérieurs à la commune : Tarif habituel + majorations identiques si l'enfant n'a pas été inscrit au préalable.

Questions / Renseignements

- **Téléphone** : 05 55 09 20 19 (Mairie)
05 55 09 28 63 ou 06 14 90 02 94 (Service Animation)
06 35 45 01 09 (Service Restauration)
- **Courriel**: mairie@saintjustlemartel.fr (Mairie)
alsh@saintjustlemartel.fr (Service animation)
restaurant-scolaire@saintjustlemartel.fr (Service Restauration)

Ce diaporama sera disponible sur le site internet de la commune.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes précisions utiles .

